

La Sélune et les barrages

la Sélune : un enjeu national et local

L'histoire des barrages de la Sélune



Au début du XX^{ème} siècle, ces barrages ont permis l'électrification du Sud-Manche et de développer notamment l'industrie de la chaussure à Fougères. Leur production, équivalente à celle de 5 éoliennes, n'est plus aussi stratégique qu'à cette époque. Ils ont été construits par des entrepreneurs locaux, la Société des Forces Motrices de la Sélune, et c'est EDF qui a assuré leur exploitation après la deuxième la guerre mondiale.

Les conséquences sur la qualité de l'eau

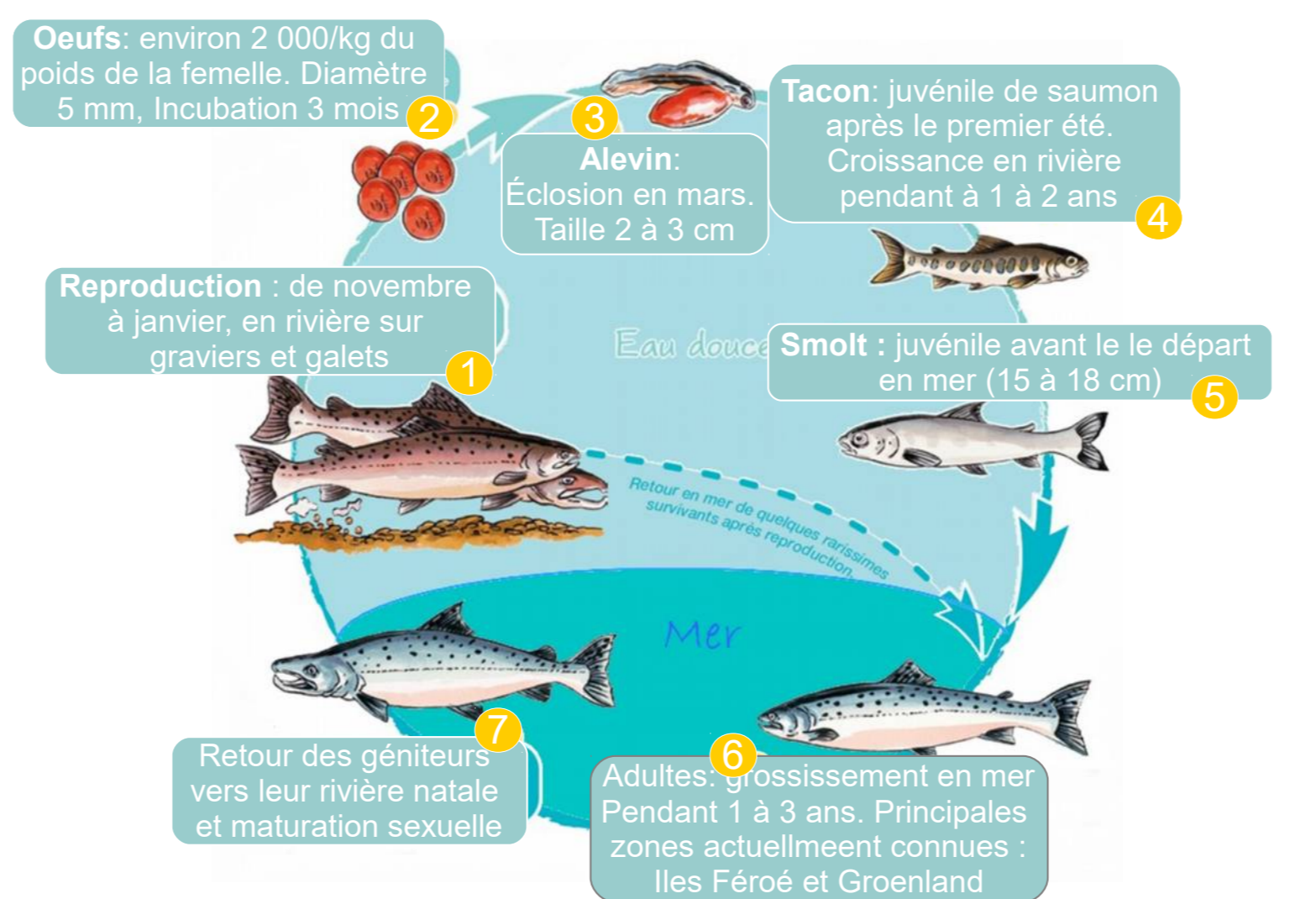
La rivière transporte naturellement des sédiments des sources vers la mer. Ils proviennent de la terre érodée des champs et des berges. Depuis la construction des barrages, ils sont piégés dans les retenues. Les sédiments fins envasent les retenues tandis que l'absence de sédiments grossiers conduit à l'élargissement du lit de la Sélune en aval.

Le ralentissement de l'eau provoque son réchauffement. Cela favorise le développement d'algues dont certaines sont toxiques par contact, inhalation et ingestion, et peuvent perturber la production d'eau potable, la pratique de la pêche et des activités nautiques.



Des barrages infranchissables pour les poissons migrateurs

Les poissons migrateurs, comme le saumon ou l'anguille ont besoin de vivre en mer et en rivière pour accomplir leur cycle de vie.



La plupart des rivières françaises ont été aménagées de moulins et barrages, faisant dangereusement chuter leurs populations, justifiant une réglementation plus stricte et des mesures urgentes.



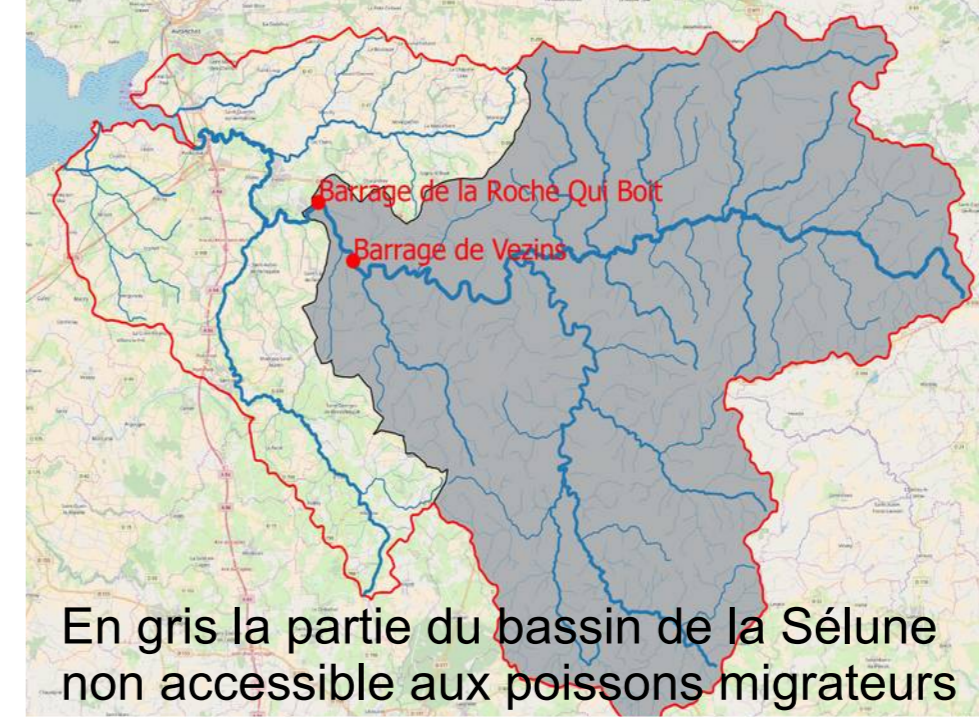
La Sélune, axe migrateur prioritaire

La Sélune est reconnue comme rivière à migrateurs depuis 1924, date de son classement au titre des échelles à poissons, comme de nombreuses rivières bretonnes et normandes.

Les ouvrages sur ces cours d'eau doivent être équipés de dispositifs permettant d'assurer la libre-circulation des poissons. Ils n'ont cependant pas été installés à la construction du barrage de Vezins.

Depuis la publication de la liste de espèces de poissons concernés en 1986, les barrages de la Sélune sont en infraction avec le code de l'environnement.

La construction des barrages sur la Sélune a rompu la continuité entre les zones de sources et la mer et ennoyé les gorges, zones favorables à la reproduction du saumon.



EDF a essayé différents systèmes pour rétablir la circulation des poissons. Cependant, pour les saumons, c'est la retenue plus que le barrage qui est pénalisante. Sa longueur et la faible vitesse de courant ne permet pas aux jeunes de trouver la sortie de la retenue où ils sont dévorés par les brochets ou sandres.

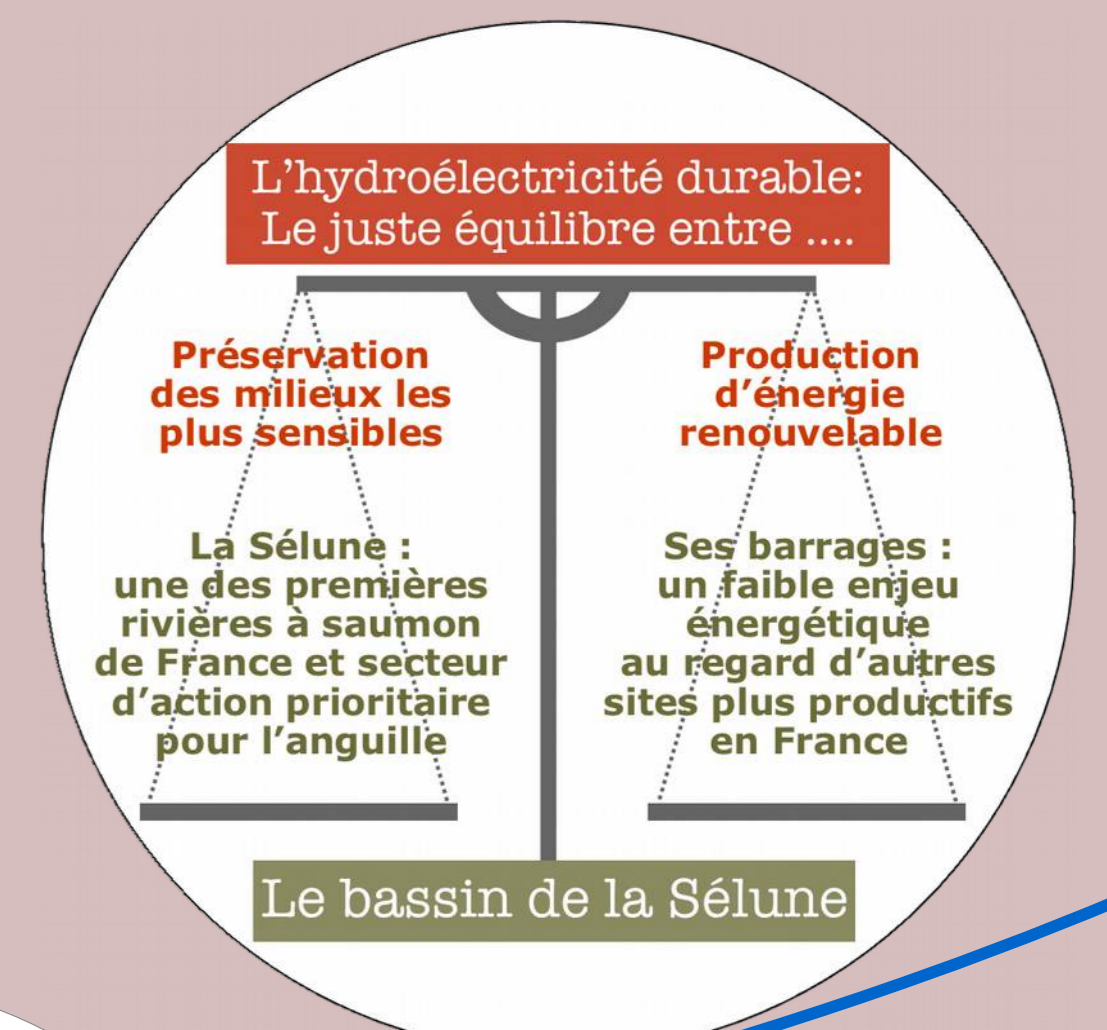
Un choix longuement réfléchi

1996 : Le SDAGE Seine Normandie indique que le non renouvellement des concessions doit être envisagé sur les axes migrateurs majeurs, dont la Sélune.

2003 : Evaluation des impacts de la présence des barrages sur l'eau et les milieux aquatiques dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du Bassin de la Sélune.

2007 : Validation par la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sélune préconisant la fin de l'exploitation des barrages à l'issue de la prochaine vidange.

2009 : La production d'électricité n'étant pas compatible avec la préservation des milieux aquatiques, l'État, propriétaire du barrage de Vezins a fait le choix de la biodiversité sur la Sélune et celui de l'électricité sur d'autres rivières.



Les poissons migrateurs



Au fil de la Sélune



Les effets de la renaturation de la vallée

Le retour des poissons migrateurs

La Sélune est une rivière courte : les zones de reproduction sont proches de la mer, ce qui fait que le saumon a peu d'effort à faire, contrairement aux grands fleuves comme la Loire. Les effets de la suppression des barrages seront visibles rapidement.

Sur le Beuvron, affluent de la Sélune, l'effacement du barrage d'une pisciculture a permis le retour des adultes dès l'automne, puis l'observation de frayères et le comptage de jeunes dès l'année suivante !

Le saumon a déjà fait son retour sur l'Orne, la Sienna..., au fur et à mesure de l'effacement des obstacles à la circulation.

Compte tenu de la vitesse du courant dans les gorges, cette zones devrait être propice à la reproduction du saumon, en plus des affluents situés en amont.



Les actions déjà menées par les collectivités pour la restauration des cours d'eau contribuent à l'amélioration des habitats favorables à la truite et aux autres poissons.

La Sélune pourrait alors devenir la première rivière de France pour la pêche au saumon !

Peu d'effets sur les inondations

Les crues font partie de la vie de la rivière : elle sort de son lit mineur pour s'étendre dans son lit majeur. Elles font généralement suite à une pluviométrie exceptionnellement longue ou intense.

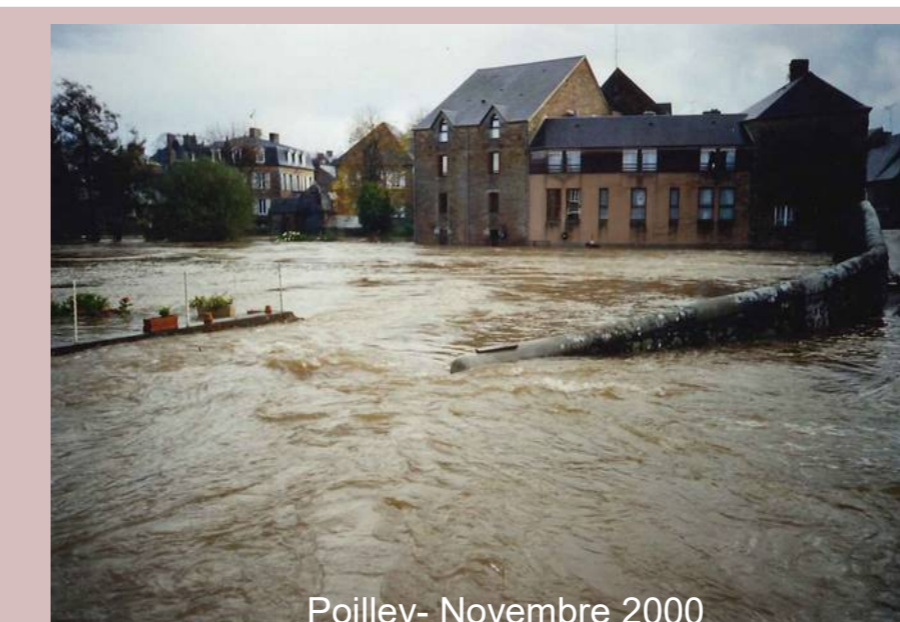
Même si peu d'habitations sont touchées, les inondations à Ducey et Saint-Hilaire sont relatées dans la presse locale depuis 180 ans et font partie de l'histoire de la vallée.

Il y a eu des inondations avant la construction des barrages, il y en a eu pendant leur exploitation, il y en a eu aussi après leur arasement.



L'étude menée en 2012 a montré que les barrages n'avaient pas d'effet sur les crues importantes. Sous certaines conditions d'exploitation, ils pouvaient avoir dans certains cas un effet retardateur sur les crues moyennes. Pour améliorer l'annonce des crues, et permettre l'accès à l'information de chacun, la Sélune a intégré le service Vigicrue (www.vigicrues.gouv.fr) qui permet de voir en temps réel les débits en amont de la Sélune. Lorsqu'une crue s'annonce à Notre Dame du Touchet ou Landivy, il est temps d'alerter les habitants des zones exposées aux risques en aval et d'organiser la gestion de crise.

Par ailleurs le Plan de Prévention des Risques d'Inondation en cours d'élaboration limitera les nouvelles constructions dans les zones exposées aux risques et préservera les champs d'expansion des crues. Il définira des prescriptions techniques pour adapter les bâtiments existants et faciliter le retour à la normale après le passage de la crue.



L'alimentation en eau potable sécurisée



La Sélune est la ressource d'eau brute pour l'usine de production d'eau potable de Baie-Bocage.

Durant la vidange, l'eau de la Sélune ne sera temporairement pas utilisée. Un quatrième forage souterrain a été créé et le pompage sur le Beuvron remis en service.

Après la vidange, la Sélune ne sera plus exposée au risque toxique lié aux cyanobactéries, mais sa qualité physico-chimique sera plus fluctuante. C'est pourquoi le Syndicat d'eau a anticipé ces variations en mettant en place un décanteur et en modifiant le traitement au charbon actif dès 2012.

En cas de pollution détectée à la nouvelle station d'alerte, le pompage sera arrêté et l'eau sera traitée à partir du nouveau bassin de stockage d'eau brute.